

Avis défavorable avec argumentation à
fournir au projet MIGRANT (appel à projets
TIRIS « Minor Programs » 2024)

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 21 janvier 2025

Délibération 2025/01/CFVU – 12

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers rendent un avis défavorable avec argumentation à fournir au projet MIGRANT (appel à projets TIRIS « Minor Programs » 2024).

Toulouse, le 21 janvier 2025

 La Présidente
Odile RAUZY


Nombre de membres : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0